

## Mgr Poinard prend la défense de Mgr Ravel

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Identité catholique](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 17 mars 2015



Attaqué par les censeurs LGBT de Yagg, Mgr **Luc Ravel** voit venir à la rescousse son vicaire général, Mgr **Robert Poinard**, [qui écrit ce billet](#) :

"Le [site YAGG](#) vient d'incriminer récemment les positions exprimées par notre évêque aux armées [dans son éditorial de février](#), paru dans la revue diocésaine EGMIL. Le contradicteur se demande en effet *"si dénigrer l'égalité des droits ainsi que les droits des femmes fait partie des prérogatives de l'aumônier en chef"* des armées.

La revue EGMIL, dans laquelle Mgr Ravel écrit, n'a jamais prétendu être une revue officielle du ministère de la Défense dont la lecture s'imposerait aux militaires. On ne peut pas invoquer contre l'évêque aux armées un manquement au devoir de réserve puisque celui-ci ne concerne que le domaine militaire proprement dit. Or Mgr Ravel n'évoque dans son éditorial que des questions sociétales. On chercherait en vain, dans EGMIL, des communiqués du ministre ou des autorités militaires, des propos sur des sujets sensibles touchant à l'engagement de notre

pays dans des conflits actuels. Et pour cause : c'est une revue interne au diocèse aux armées, qui se préoccupe essentiellement de la vie des aumôneries militaires catholiques dispersées à travers le monde. Au même titre que les autres revues des aumôneries musulmane, israélite et protestante, EGMIL est un mensuel proposé aux personnels du ministère de la Défense (mais aussi à leurs familles, aux sympathisants, aux retraités) qui sont intéressés par les questions religieuses et qui recherchent des nouvelles de l'aumônerie militaire. Comme pour tout organe de presse l'abonnement en est libre, comme [sa consultation sur le site du diocèse](#).

Il est évident que, dans les diverses revues éditées par chacune des quatre aumôneries militaires, chaque culte répercute tout à fait librement, et à sa manière propre, ses convictions religieuses et morales spécifiques, ou traite des sujets de société à sa façon. Tel est d'ailleurs le cas de tous les organes d'opinion dans notre pays, y compris YAGG. Notre Constitution ne garantit-elle pas à tous les citoyens la liberté d'exprimer librement leurs opinions selon les modalités définies par la loi ?

Aumônier militaire en chef du culte catholique, l'évêque aux armées ne saurait se couper en deux en s'autocensurant au prétexte que certains points de la doctrine catholique ne plaisent pas à tout le monde. Une nation est toujours faite d'opinions et de courants variés, n'en déplaise au courant de la pensée unique. Aussi, je ne vois pas en quoi, lorsque Mgr Ravel se fait l'écho de la doctrine catholique, dans une revue catholique - que personne n'est mis dans l'obligation de lire - il dénigre les droits de ceux qui ne partagent pas ses opinions : il s'adresse à des catholiques, à qui il rappelle la pensée de leur Eglise. En quoi l'évêque aux armées attend-t-il au droit des personnes puisque ceux qui ne partagent pas son opinion ne sont pas tenus de suivre ses avis ? La « dénonciation » de YAGG me semble grave en ce que la pointe de son attaque dénie totalement à une autorité religieuse, porteuse d'une éthique dont le contenu est universellement reconnu par une fraction importante de l'humanité, le droit d'exprimer librement cet enseignement moral et spirituel. C'est un peu comme si je reprochais à M. **Mélançon** d'exprimer dans l'Humanité des opinions marxistes... ce qui est parfaitement son droit dans un pays libre.

On entend sans cesse dans les médias évoquer le droit à la liberté d'expression : encore faudrait-il que cette proclamation ne se limite pas seulement à une simple déclaration d'intention mais que tout citoyen en ait réellement l'usage, l'évêque aux armées comme n'importe quel autre Français."